

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : 1 à 7, voire 8 feuilles).

✓ Ravageurs

➤ **Altises** : on reste sous le seuil de déclenchement (données BSV). La plupart des parcelles a dépassé le seuil de sensibilité (3-4 feuilles).

➤ **Pucerons** : ils sont toujours présents dans de nombreuses parcelles et dépassent dans la moitié des cas le seuil d'intervention (source BSV).

Seuil d'intervention : jusqu'au stade 6 feuilles (ou 6 semaines de végétation) et présence sur 20 % des pieds avec pucerons.

Produit utilisable : PROTEUS 0,625 l/ha, attention : deux passages maxi par campagne.

➤ **Limaces** : la vigilance reste de mise, d'autant plus avec l'humidité du sol.

DESHERBAGE DE PRE-LEVEE SUR BLE (semis en cours).

L'humidité des sols devrait permettre une bonne efficacité des produits racinaires tels que l'isoproturon ou le chlortoluron ou encore la pendiméthaline ou le prosulfocarbe. Attention toutefois à obtenir une préparation de sol sans grosses mottes qui nuiraient à l'efficacité des produits.

L'objectif est de réaliser un premier nettoyage qui peut nécessiter une ré-intervention en sortie hiver.

Néanmoins, ces matières actives se retrouvent facilement dans les eaux de drainage et les eaux de ruissellement. Il faut donc les utiliser tôt, pour éviter les pluies drainantes de l'hiver qui les entraînent dans les eaux de drainage.

Les produits de la famille des sulfonyles seront plutôt réservés à la sortie de l'hiver et au printemps.

➤ Nos préconisations anti graminées :

Graminées	Faible infestation	Forte infestation
Vulpins	iso 700 à 1 000 g/ha Ou TROOPER 2,2 l	iso 700 à 1 200 g/ha selon type de sol + PROWL 2 l/ha Ou TROOPER 2,5 l
Ray-grass	Chlorto 1 000 à 1500 g/ha selon type de sol Ou DEFI 3 l/ha Ou ROXY 3 l/ha	Chlorto 1 200 à 1800 g/ha selon type de sol Ou DEFI 4 l/ha Ou ROXY 4 l/ha

DESHERBAGE DE POST-LEVEE PRECOCE SUR BLE

Pour la gestion des graminées dans le blé, le contexte est le suivant :

- une progression des populations de ray-grass, résultat entre autres, des échecs des années précédentes,
- apparition de vulpins et de ray-grass résistant aux sulfonyles (ou produits avec même mode d'action),
- la résistance aux « fop » (CELIO, PUMA, ILLOXAN...) continue de progresser,
- les urées substituées (isoproturon, chlortoluron) régulièrement détectées dans l'eau font l'objet de plus en plus de restrictions.

Une seule nouveauté anti graminées cette année, le DAIKO avec 800 g/l de prosulfocarbe (matière active du DEFI) + 10 g/l de clodinafop + 2,5 g/l de cloquintocet (matière active du CELIO).

- homologué sur blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, seigle et triticale
- à 3,0 l/ha (restriction à 2,25 l/ha à l'automne) toujours associé à une huile
- de BBCH 1 (1 feuille) à BBCH 25 (5 talles visibles),
- avec une ZNT de 20 m.

De l'avis d'Arvalis, la dose de 2,25 l est trop juste pour être appliquée en solo. Il devra être associé à un QUATZ GT sur vulpins ou un CARAT sur ray-grass.

✓ Quelle stratégie de désherbage mettre en œuvre ?

Vulpins	Semis	Programme
Forte infestation	avant le 20 octobre avec précédents pois, féveroles, colza, blé	base isoproturon à l'automne puis complément en sortie d'hiver
	après le 20 octobre	Application en sortie d'hiver
Faible infestation	avant le 20 octobre avec précédents pois, féveroles, colza, blé	base isoproturon à l'automne puis rattrapage éventuel en sortie d'hiver
	après le 20 octobre	Application en sortie d'hiver

Ray-grass et vulpins	Programme
Forte infestation	Automne : chlortoluron* + DEFI ou chlortoluron* seul Puis complément en sortie d'hiver
Faible et moyenne infestation	Automne : chlortoluron* Puis rattrapage éventuel en sortie d'hiver

*sur variétés tolérantes au chlortoluron.

✓ Quelques règles

Pour obtenir à la fois une bonne efficacité des traitements et une réduction des risques, autant de résistance que d'impact sur l'environnement, il faut respecter quelques règles :

- **traiter les adventices à un stade jeune**, ce qui signifie désherber tôt pour obtenir une meilleure efficacité et adapter les doses,
- sur une même parcelle, **alterner les différents modes d'action** des produits. Réserver les stratégies uniques de sortie hiver aux parcelles faiblement infestées ou aux semis plus tardifs,
- **cesser d'utiliser des « fops »** (CELIO, PUMA, ILLOXAN...) s'ils ont déjà été mis en échec,
- **intervenir en post-levée même si les densités d'adventices sont faibles**, cela limite les levées ultérieures et évite un programme trop cher,
- **utiliser les urées** (isoproturon, chlortoluron) avant remplissage de la réserve utile car elles se retrouvent facilement dans les eaux de drainage et les eaux de ruissellement. (voir infos réglementaires sur isoproturon et drainage ci-après).

✓ Attention aux mélanges avec chlortoluron solo



Les spécialités de chlorto solo sont toutes classées R63. Ce qui interdit les mélanges de chlortoluron avec ARBALETE, FISRT, BRENNUS et BRENNUS PLUS, FOXPRO D+, MEXTRA...

Rappel dose maxi chlorto: 1.800 g/ha (voir infos réglementaires)

✓ Nos propositions de programmes de désherbage de post-levée précoce

Infestation de vulpins seuls au stade 1-2 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne	iso 700 à 900 g/ha + BRENNUS PLUS 0,75 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha ou FOSBURI 0,4 l/ha	iso 900 à 1000 g/ha + BRENNUS PLUS 0,75 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha ou FOSBURI 0,4 l/ha	iso 1000 à 1200 g/ha + BRENNUS PLUS 0,75 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha ou FOSBURI 0,4 l/ha
Forte infestation	iso 700 g/ha + CELIO 0,1 l/ha + huile (attendre 3 feuilles des vulpins)	iso 1000 g/ha + PROWL 400 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille	iso 1200 g/ha + PROWL 400 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille

Infestation de ray-grass et vulpins à 2-3 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne Sur toutes variétés	QUARTZ GT 1,5 l/ha + ILLOXAN CE 0,5 à 0,75 l/ha + huile ou FOSBURI 0,5 l/ha		QUARTZ GT 2 l/ha + ILLOXAN CE 0,5 à 0,75 l/ha + huile ou FOSBURI 0,4 l/ha
Forte infestation	Privilégier les associations chlorto 1500 à 1800 g/ha + DEFI 2 à 2,5 l/ha		

Sur **Brome stérile**, reporter le programme de désherbage en sortie hiver. Les produits efficaces sur cette adventice (ATTRIBUT, MONITOR...) seront plus performants à cette époque-là.

Dans les terres très argileuses, les préparations motteuses ou avec beaucoup de résidus végétaux en surface, l'efficacité des produits racinaires est réduite. Dans ce cas, préférer les produits foliaires et intervenir à la levée complète des adventices.

DESHERBAGE DE POST-LEVEE SUR ORGE D'HIVER

En fonction des types de sol et du stade des adventices, gérer l'isoproturon comme pour le blé (voir ci-dessus).

Sur vulpins	iso 900 à 1200 g/ha + antidicotes (BRENNUS PLUS 0,75 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha)
Sur ray-grass et vulpins	iso 500 g/ha + ILLOXAN 0,75 à 1 l/ha + huile
Sur ray-grass	Si pas d'intervention de prélevée : ILLOXAN 0,75 à 1 l/ha + huile
	Après une application de chlortoluron en prélevée : DEFI 2 à 2,5 l/ha

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DATES DE DESTRUCTION DES COUVERTS

Le 4^{ème} programme d'action nitrates, en vigueur depuis juillet 2009, prévoit pour 2012 la couverture **totale** des sols à l'automne. Cependant, en raison des conditions climatiques sèches rencontrées fin août et courant septembre, défavorables à l'implantation des CIPAN, un arrêté modificatif a été pris le 7 septembre 2012 décalant les dates de semis et de destruction des CIPAN. Les agriculteurs ont ainsi disposé d'un délai supplémentaire pour réaliser leur implantation dans de meilleures conditions et assurer la levée.

Au vu des conditions climatiques de ces dernières semaines, **le taux de 100 % de couverture des sols est maintenu**. En effet, les pluies de fin septembre peuvent permettre une implantation et une levée de CIPAN qui limiteront le lessivage des nitrates vers les eaux souterraines.

Pour les semis réalisés **après le 15 septembre**, la destruction pourra intervenir **après le 15 novembre 2012**, quel que soit le type de sol. Cette date de destruction des CIPAN pourra être modifiée fin octobre en fonction des conditions climatiques à venir.

Pour les exploitants qui **n'auraient pas décalé leurs semis**, les dates de destruction restent inchangées :

- après le 1^{er} novembre dans les terres à moins de 25 % d'argile
- après le 15 octobre dans les terres à plus de 25 % d'argile

Les contrôles réalisés cet automne au titre de la Directive nitrates vérifieront que les exigences en matière de taux de couverture automnale et de présence de CIPAN sont bien respectées. En cas d'anomalies constatées par les services de la préfecture, l'agriculteur concerné devra expliquer les raisons de la non-implantation de CIPAN et être en mesure d'apporter les preuves de ses intentions de respecter le principe de couverture des sols à 100 % (factures d'achat des semences, stock conforme aux surfaces à implanter).

LES RESTRICTIONS D'APPLICATION D'HERBICIDES

✓ Conditions d'utilisation des urées substituées isoproturon et chlortoluron

Une seule application par campagne et par parcelle d'une seule urée substituée (soit isoproturon, soit chlortoluron) est autorisée.

Si une parcelle est traitée à l'automne avec l'une de ces matières actives, il ne sera pas autorisé de les utiliser de nouveau au printemps ; et ceci quelle que soit la dose appliquée à l'automne.

Dose maximale d'utilisation : - Isoproturon 1.200 g/ha de matière active,
- Chlortoluron 1.800 g/ha de matière active

L'**isoproturon** « solo » ne doit pas être utilisé :

- dans les parcelles drainées pendant la période d'écoulement des drains,
- entre mars et juin (période de reproduction des mammifères).

Le **chlortoluron** ne doit pas être mélangé avec des produits de phrase de risque R63 tels que BRENNUS PLUS.

DATE A RETENIR

VISITE DE GATINAIS BIOGAZ

Naskeo, bureau d'étude biogaz, organise le **mardi 20 novembre 2012** une journée de présentation de l'unité de méthanisation Gâtinais Biogaz (<http://www.gatinais-biogaz.fr/>).

Il s'agit d'un projet agricole collectif (16 associés), situé dans le Loiret à moins d'1 heure 30 de route de Melun. L'unité a été mise en service cet été.

➤ Organisation de la journée : présentation du projet et interventions des partenaires le matin, déjeuner puis visite de l'unité.

Inscriptions par email (claire.montebault@seine-et-marne.chambagri.fr) avant le 31 octobre 2012. Nombre de places limité.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites

